



COMMUNIQUE DE PRESSE
DEBAT PUBLIC PROLONGEMENT A12
- 19 juin 2006 -

Les conclusions de la Commission particulière du débat public

1 – La Commission constate la quasi unanimité des participants au débat sur la nécessité absolue d'une solution aux difficultés croissantes de circulation sur la voirie nationale et de plus en plus sur la voirie secondaire de cette région : cette situation ne peut en effet perdurer sans rendre la vie plus insupportable encore aux riverains, plus incertaines et pénalisantes pour une partie importante des quelques 4000 entreprises du secteur, sans rendre plus difficile la vie des collectivités et les relations de leurs responsables avec leurs habitants, sans compromettre, les chances de cette région. Personne ne dit : « Ne faisons rien ».

2 – A l'échelle locale, une majorité importante semble s'exprimer pour le traitement complet de la RN 10 accompagné de la création d'une voie nouvelle.

Quelques très rares voix se sont faites entendre pour une démarche prospective dépassant l'aire d'étude du maître d'ouvrage.

Bien que le tracé 3C ait été affiché comme une préférence majoritaire, cette option présente des risques de contentieux.

3 – Dans le choix préférentiel d'une voie nouvelle, une proportion importante des participants a manifesté sa préférence pour le tracé C dont l'examen fait apparaître qu'il traversait ou tangentait un Parc Naturel classé et comportait le risque de contentieux.

D'autre part, la Commission n'a pas trouvé ou très peu de défenseurs des tracés Nord et Sud de la RN10.

Elle a enregistré quatre propositions de tracé alternatifs sur lesquels le Maître d'Ouvrage doit se prononcer.

4 – S'agissant de tracés nouveaux, s'il veut parvenir à une solution acceptable, le Maître d'Ouvrage devra consentir des longueurs sensiblement accrues des passages en tranchées couvertes ou en tunnels, en particulier sur le tronçon commun à Montigny-le-Bretonneux. La possibilité ou l'impossibilité d'une solution de ce type sera un critère de choix du tracé.

5 – Lorsque viendront les études plus précises sur le projet d'OIN, les interactions et éventuellement les synergies de ce grand projet avec le Parc Naturel Régional, comme avec l'agglomération de Saint Quentin mériteront un examen concerté dans une perspective de projet de territoire.

Le Débat Public a révélé, en effet, des relations et des impacts sur ce sujet et il semble à la Commission que les relations routières et ferroviaires et de services de transport collectif devraient être au premier plan des études à venir à cet égard, avec un souci d'anticipation justifié par l'importance même des évolutions ou des transformations dont le projet d'OIN paraît porteur (ou du moins, générateur).